

# TUTAC

TUTORAT DES AGENTS CONTRACTUELS ENSEIGNANTS, FORMATEURS ET CPE  
DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

Où trouver  
les programmes ?

Quelles sont les règles  
professionnelles  
spécifiques  
de mon métier ?

Quels sont  
les éléments  
de ma rémunération ?

Quels sont  
mes droits  
et obligations ?

Comment  
vais-je pouvoir  
me former ?

# Dispositif TUTAC

La DGER a conçu un dispositif national d'accompagnement à la prise de fonction des nouveaux enseignants, des formateurs et des CPE contractuels des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles : TUTAC.

Ce dispositif spécifique proposé aux contractuels vise à leur permettre d'avoir accès, dès leur prise de fonction, aux informations nécessaires à l'exercice de leur nouveau métier et de bénéficier, sous diverses formes, d'un appui dans leur pratique quotidienne.

La note de service présentant le dispositif pour la rentrée 2021 paraîtra le jeudi 19 août 2021 sur BO AGRI et sera disponible sur Chlorofil dans la rubrique « actualité », puis dans l'espace « Système éducatif agricole », « Emplois, concours, formation et carrière », rubrique « Formation continue des personnels » puis dans « TUTAC : TUTORat des Agents Contractuels » ou directement à l'adresse <https://chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/emplois/formation-continue/tutac>

Vous trouverez également dans cette rubrique la version électronique du "Classeur TUTAC 2021". Ce classeur TUTAC a pour but de faciliter votre insertion dans le monde de l'enseignement agricole public en posant les bases minimales des connaissances, des compétences et des comportements qui vous seront nécessaires.

Il comprend quatre grandes parties :

- ▶ Connaître l'enseignement agricole public (ses missions et son organisation, son cadre institutionnel du local au national) ;
- ▶ S'insérer dans l'enseignement agricole public (à votre arrivée, dans votre quotidien) ;
- ▶ Exercer son métier au quotidien (préparer son enseignement, mettre en oeuvre des séances d'enseignement, évaluer...);
- ▶ Évoluer dans son emploi, sa carrière.

## L'inscription au dispositif vous permet d'être automatiquement inscrit

- à "l'espace Resana TUTAC" : cet espace vous permet d'obtenir des informations et d'échanger pour le bon déroulement de votre formation dans le dispositif.
- au parcours de formation à distance «Accueil pour une prise de poste en EPL» : conçu par AgroSup Dijon Eduter / Ingénierie et mis en œuvre pour la première fois en 2015. Vous recevrez à votre adresse educagri, les informations (identifiant et code d'accès) vous permettant d'accéder à la plate-forme de formation.
- à un regroupement régional de pairs : session d'information à initiative régionale organisé par les DRAAF (SRFD et DRFC) et DAAF (SFD et DRFC). Son objet est centré sur les aspects transversaux du métier : le travail en équipe, la participation aux diverses activités de l'établissement et la prise en compte de ses missions, les droits et devoirs, l'organisation du système éducatif de l'enseignement agricole et ses spécificités régionales.
  - || L'inspection de l'enseignement agricole anime l'atelier 2 « Les examens et la délivrance des diplômes, cœur de l'action des enseignants : l'évaluation dans l'enseignement agricole » dont elle a conçu le programme.
- à un regroupement disciplinaire : animé par l'inspection de l'enseignement agricole, organisé par AgroSup Dijon Dired . Son objet est centré sur les aspects didactiques liés à la discipline : la mise en œuvre des référentiels, les adaptations de connaissances liées à ces référentiels, les pratiques pédagogiques et les modalités d'évaluation spécifiques à la discipline, et sur l'exercice des missions.
- à un regroupement spécifique pour les formateurs CFA/CFPPA, si vous êtes concerné : animé par les inspecteurs de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage, organisé par AgroSup Dijon Dired . Son objet est centré sur les spécificités de la mise en œuvre des formations et des évaluations en CFA et en CFPPA.
- à un regroupement pour les conseillers principaux d'éducation contractuels : animé par les inspecteurs à compétences générales, établissements et vie scolaire. Son objet est centré sur la place et le rôle du CPE dans l'EPLEFPA.
- à un regroupement entièrement à distance au cours du mois de juin 2022.

## Conditions pour s'inscrire sur le site : <http://inscription.tutac.educagri.fr> dès le 20 août 2021

- détenir un contrat pour un temps de travail de 50% ou plus,
- être affecté pour la 1<sup>ère</sup> fois dans un établissement d'enseignement en formation initiale (scolaire ou apprentissage) ou en formation professionnelle continue, ou en tant que CPE,
- disposer d'une adresse educagri (voir § "Pouvoir échanger et communiquer"),
- avoir son code SAFO transmis par le délégué régional à la formation continue (DRFC) suite à la demande de votre établissement,
- être accompagné d'un membre de l'équipe de direction de l'établissement lors de la saisie des informations ou avoir transmis dûment remplie la fiche d'inscription au dispositif TUTAC.

## Attention aux dates

Veillez à vous faire inscrire le plus rapidement possible afin de bénéficier de l'ensemble de ces prestations car les programmes de ces regroupements ne se recoupent pas mais se complètent et se répondent.

- inscrit avant le 30 septembre 2021, vous bénéficierez de l'ensemble de ces prestations.
- inscrit entre le 1<sup>er</sup> et le 21 octobre 2021 avant 18h00, vous ne pourrez pas participer au regroupement régional de pairs.
- inscrit entre le 22 octobre et le 12 novembre 2021 avant 18h00, vous ne pourrez participer qu'au regroupement national spécifique CFA-CFPPA.
- inscrit après le 6 janvier 2021, vous ne vous serez inscrit qu'à l'espace Resana TUTAC et au parcours à distance.

**Vos frais d'hébergement sont pris en charge et vos frais de déplacement vous seront remboursés sous réserve que vous transmettiez les pièces justificatives demandées par le DRFC (pour le regroupement régional de pairs d'octobre) et par AgroSup Dijon Dired (pour les regroupements disciplinaires, spécifique CFA/CFPPA et CPE\*).**

\* Les agents des DROM-COM ne sont pas concernés par les regroupements disciplinaire, spécifique et CPE.

# Pouvoir s'informer sur l'enseignement agricole



<http://www.chlorofil.fr>

Espace web des professionnels de l'enseignement agricole français

Espace d'information, d'échanges et de travail au service de tous les membres de la communauté éducative de l'enseignement agricole français

## ● Espace 1 : « Système éducatif agricole »

- ◆ Mission et orientations stratégiques (Schéma Prévisionnel National des Formations, Projet stratégique pour l'enseignement agricole, Enseigner à produire autrement, Innovation pédagogique, Numérique éducatif)
- ◆ Structuration et organisation de l'enseignement agricole (Histoire ; Acteurs ; Appui et dispositifs ; Etablissements ; Fonctionnement des établissements ; Recherche, développement, expérimentation et innovation)
- ◆ Emplois, concours, formation et carrière
  - Personnels d'enseignement, de formation et d'éducation du second degré, Personnels de direction, Formateurs en CFA et CFPPA... ;
  - Formation continue des personnels : offre ministérielle et dispositifs spécifiques DGER (TUTAC, TutoFOP, Accompagnement des rénovations de diplômés, Appui à la prise de poste, « Cap'Eval », e-learning « Savoir réagir face aux risques »... ;
  - Mobilité et évolution professionnelle.

## ● Espace 2 : « Diplômes et ressources pour l'enseignement agricole »

- ◆ Formations et diplômes de l'enseignement secondaire et supérieur court
- ◆ Certificats et formations réglementés
- ◆ Organisation des examens et délivrance des diplômes
- ◆ Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- ◆ Pratiques pédagogiques et de formation
- ◆ Ressources thématiques et disciplinaires

## ● Espace 3 : « Projets et actions en établissements »

- ◆ Politique éducative ; Education à la citoyenneté et vivre ensemble ; Santé et sécurité des apprenants ; Inclusion, orientation et réussites ; Coopération européenne et internationale ; Animation et développement des territoires ; Education au développement durable ; Action culturelle ; Pratiques sportives.

## ● Espace 4 : « Coronavirus Covid-19 »

- ◆ Informations ministérielles et inter-ministérielles, procédures et FAQ
- ◆ Informations spécifiques pour l'enseignement agricole (Continuité pédagogique dans les établissements d'enseignement agricole ; lancement du dispositif « Devoirs à la maison » ; Préparation de la rentrée scolaire et de l'année scolaire 2021-2022 dans le contexte du virus SARS-COV-2...) et informations du ministère

## ● Espace 5 : « Enseigner à produire autrement »

- ◆ Plan Enseigner à produire autrement ; Dynamiques régionales ; Pratiques et ressources pour agir ; Enjeux et débats sur l'agro-écologie.

## ● Espace 6 : « Innovation pédagogique »

- ◆ Plan de dynamisation et de valorisation de l'innovation pédagogique dans l'EA ; Expérimentations pédagogiques en établissements d'EA ; Comité national d'expertise de l'innovation pédagogique ; Rencontres de l'innovation pédagogique de l'EA ; Pollen.

## ● Espace 7 : « Numérique éducatif »

- ◆ Plan d'action triennal pour le développement du numérique éducatif NumEA ; Péd@goticea ; Ressources pour enseigner et apprendre avec le numérique ; Références sur le numérique éducatif pour alimenter la réflexion.



<http://www.educagri.fr>

- Site d'information et de promotion des établissements publics de l'enseignement agricole
  - Etablissements publics de l'enseignement agricole et leurs actualités (journées portes ouvertes...)
  - Témoignages sur les métiers de l'enseignement agricole
  - Formation, diplômes et certification (formation initiale scolaire et/ou apprentissage, formation professionnelle continue, VAE...) Vie scolaire et étudiante (stages à l'étranger, orientation...)
  - Réseaux et partenaires de l'enseignement agricole (DRAAF-SRFD, DAF-SFD, HCR, APREFA, ANFAa, ANEFA, APECITA...)



<https://agriculture.gouv.fr/thematique-generale/enseignement-recherche>

- Espace de l'enseignement agricole qui a pour vocation de répondre aux besoins d'information des jeunes et des adultes dans leur projet d'orientation vers les secteurs de l'enseignement agricole
  - Formations et diplômes proposés dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole (lycées, centres d'apprentis, centres de formation pour adultes ou établissements d'enseignement supérieur agricole...)
  - Métiers et débouchés possibles après une formation dans l'enseignement agricole
  - Vie scolaire et étudiante (conditions d'inscription, internat, bourses d'études, scolarité et handicaps, stages et perspectives d'emplois, possibilités d'études à l'étranger...)

## Pouvoir échanger et communiquer



Pour obtenir votre propre adresse électronique professionnelle : contactez votre gestionnaire local agricole (GLA)

- ◆ Mél vous propose une messagerie professionnelle et des outils associés (bureau numérique, annuaire de contacts, agenda partagé et différents outils collaboratifs...)
- ◆ Des espaces de travail partagés sont disponibles sur l'outil Resana (Espace « TUTAC », espaces disciplinaires, transverses...)

La liste des espaces mentionnant le nom des animateurs à contacter est disponible dans l'onglet « Documents ».

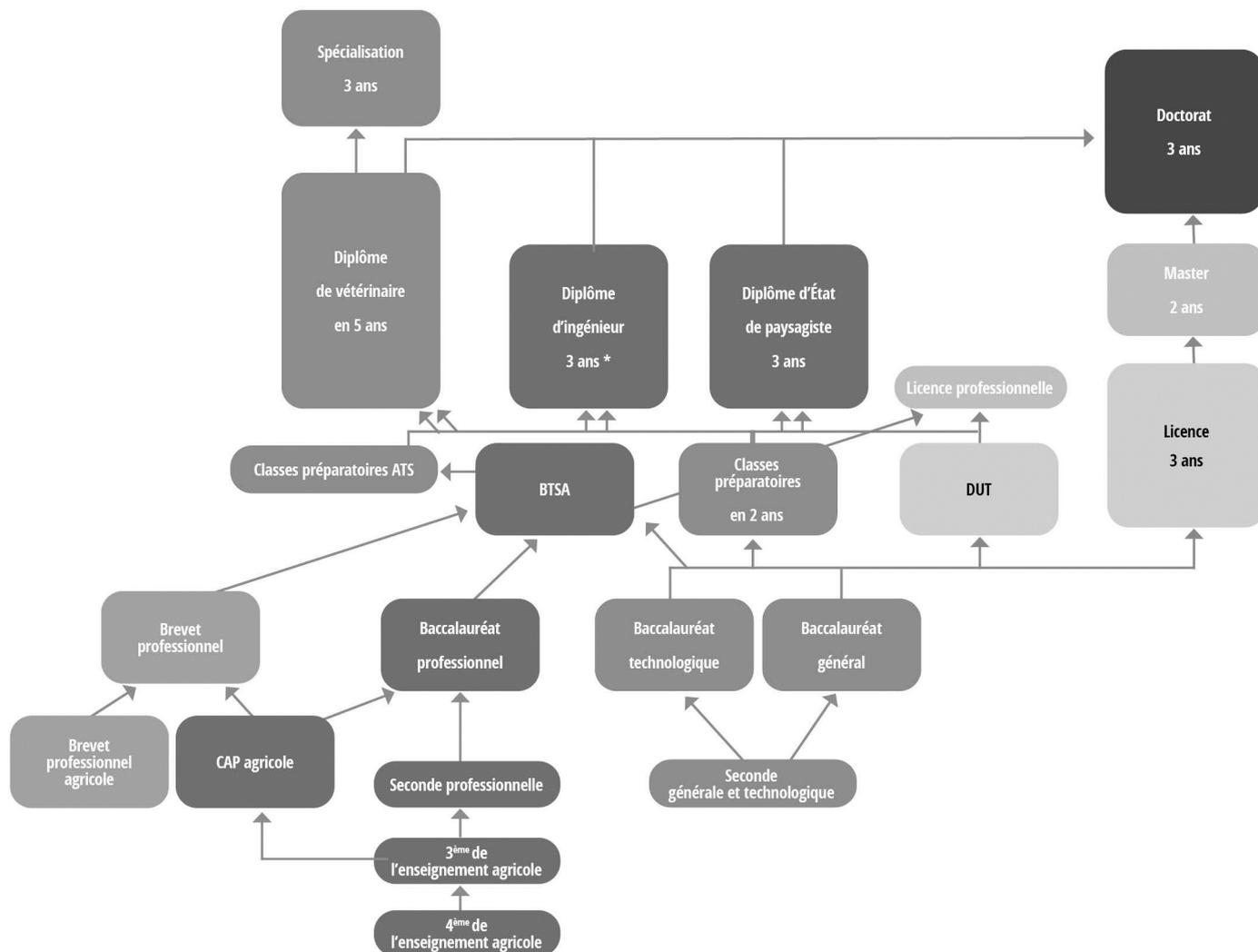
## Pouvoir se former

Les actions de formation nationales et régionales sont présentées sur le site de la formation continue :

<http://www.formco.agriculture.gouv.fr>

La procédure d'inscription aux diverses actions de formation y est précisément indiquée.

# DES FORMATIONS POUR TOUS, DE LA 4<sup>ème</sup> AU DOCTORAT



- Formations de l'enseignement agricole par voie scolaire
- Formations de l'enseignement agricole par apprentissage
- Formations de l'enseignement agricole par voie scolaire et/ou par apprentissage
- Formations universitaires et de l'enseignement agricole par voie scolaire
- Formations universitaires et de l'enseignement agricole par voie scolaire et par apprentissage
- Formations universitaires
- Principaux parcours de formation au sein de l'enseignement agricole
- Passerelles avec les formations de l'éducation nationale

- 1 6 ans : pour les recrutements en concours post-bac via Parcoursup
- 2 5 ans : autres voies de concours
- \* Cycle préparatoire aux études de paysage

## L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC ET PRIVÉ EN CHIFFRES (APPRENANTS EN 2020-2021) FRANCE MÉTROPOLITAINE ET OUTRE-MER

### Formation initiale scolaire (rentrée 2020)

4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup> - DIMA	27 010
CAP agricole (et CAP)	13 481
Seconde générale et technologique	8 308
Seconde professionnelle	25 622
Baccalauréat professionnel	45 868
Baccalauréat technologique	10 413
Baccalauréat série S	4 132
BTSA (et BTS)	19 817
Classes préparatoires	648

### Apprentissage (31-12-2020)

Apprentis ----- 45 717  
dont 3 080 dans le sup long et 42 637 dans l'enseignement technique

### Formation professionnelle continue (31-12-2020)

Stagiaires en FPC ----- 12,66 millions d'heures stagiaires

**Nombre total d'apprenants = 217 987**  
dont 155 299 élèves et étudiants en formation initiale scolaire  
auquel il faut ajouter 12,66 millions d'heures stagiaires dans la voie  
de la formation professionnelle continue

### Enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage (rentrée 2019)

Étudiants de l'enseignement supérieur agricole  
vétérinaire et paysager ----- 16 971